



Attention: Tsagarelis/Vasiliki
Faculty Of Science
Burnside Pod - Room 1028
Burnside Hall

Request for Expense Reimbursement
Reference # 01039558

Paid to and Requested by Responsible McGill Person

McGill ID	Name	Departmental address	Phone #	E-Mail
150116613	Crepeau Claude	School of Computer Science Room: 318 McConnell Eng. Bldg. QC *131	398-4716	claudc.crepeau@mcgill.ca

Payment Information

Request date	Destination City	Start Date	Return Date	Purpose
26-Mar-2022	Holetown	24-Feb-2022	04-Mar-2022	Travel
Organization and attendance of XXth Bellairs Crypto-Workshop.				
Payment Details				
Claimant Affiliation				
Principal Investigator				

Summary of Expenses

Item #	Trans. date	Description	Trans. Amount \$	Non-McGill Expense	Allowable Expenses	Curr.	Exch. Rate	Expenses CAD \$
1	11-Jun-2021	Airfare/Airport Taxes: airfare YUL - BGI - YUL	947.39	.00	947.39	CAD	1	947.39
11	04-Mar-2022	Travel - Taxi: TAXI Bellairs Research Institute --> BGI	100.00	.00	100.00	OTH	.659052	65.91
10	24-Feb-2022	Travel - Taxi: TAXI BGI --> Bellairs Research Institute	90.00	.00	90.00	OTH	.659052	59.31
9	24-Feb-2022	Travel - Taxi: Taxi Home --> YUL	55.00	.00	55.00	CAD	1	55.00
12	05-Mar-2022	Mileage in Kilometers (57 cents/KM): car transportation home --> YUL --> home	28.61	.00	28.61	CAD	1	28.61
Total of Transportation								1,156.22
7	04-Mar-2022	Lodging - Hotel/Motel/Inn (Receipts): Lodging @ Bellairs R. I. (1*306bd\$ + 7*348bd\$)*0.8	2,193.60	244.00	1,949.60	OTH	.65386579	1,274.78
Total of Accommodation								1,274.78
6	04-Mar-2022	Travel: Food/Meals (Per diem): Perdiem food 7 breakfast,7 lunches,7 dinners (25 Feb-03 Mar)	490.00	.00	490.00	CAD	1	490.00
Total of Meals								490.00

8	02-Mar-2022	Vaccination/Medication - University Travel: Barbados COVID Lab, Rapid antigen COVID-19 testing	44.00	.00	44.00	USD	1.307045	57.51
4	23-Feb-2022	Vaccination/Medication - University Travel: Liliom Diagnostics PCR COVID-19 testing	297.00	198.00	99.00	CAD	1	99.00
5	22-Feb-2022	Health Insurance - University Travel: TuGo COVID-19 insurance	40.33	.00	40.33	CAD	1	40.33
Total of Supplies/Subject fees/Misc.								196.84
3	03-Mar-2022	Baggage Fees: baggage fare	47.28	.00	47.28	OTH	.659052	31.16
2	23-Feb-2022	Baggage Fees: baggage fare	30.00	.00	30.00	CAD	1	30.00
Total of Others (Unknown categ.)								61.16
Grand Total								3,179.00
Total Advances								947.39
Due to Claimant								2,231.61

FOAPAL Distribution

Fund	Org	Account	Program	Activity	Location	Total	Research Grant/Contract
256587	00155	700512	2000	000000	000000	3,179.00	Y
Total						3,179.00	

Travel Advance

FOAPAL							Total
Reference #	Fund	Org	Account	Program	Activity	Location	Amount
01017447	256587	00155	700405	2000	000000	000000	947.39
Total							947.39

Fund Information

Fund	Fund Title	FST Manager	Fund Admin.	Financial Manager
256587	NSERC RGPIN-2021-03308	Tsagarelis Vasiliki	Travaglini Rosalba	RFD Crepeau Claude

This Responsible Person has the following accountable advances outstanding

Reference #	Destination City	Start date	Return date	Purpose Description	Cdn Advance \$	Foreign Advance \$	Overdue	EXR
01017447	Holetown	25-Feb-2022	04-Mar-2022	Organization and attendance of	947.39			01039558

Request for Expense Reimbursement

Date	30-Mar-2022	Reference Number	01039558
Requested by	Crepeau Claude	Payable to	Crepeau Claude
		In the Amount of	2,231.61

Organization and attendance of XXth Bellairs Crypto-Workshop.

Approvals

1. All Requests for Expense Reimbursements require the signature of the claimant and the approval of the Fund Financial Manager of each fund charged.
2. Where the claimant is the Fund Financial Manager, their immediate supervisor must approve the request.
3. For meals and entertainment, should the normal approver be listed in the names of the people being entertained, then their immediate supervisor must approve the request.
4. Approval and reimbursement of the expense does not constitute final acceptance. All transactions are subject to subsequent review and adjustment.

Delegation of Signing Authority

In accordance with the [Reimbursement of Expenses Guidelines](#), delegation of approval is permitted during temporary absences of a person having normal signing authority. For details and restrictions, refer to section G4.3.

Claimant I certify that all expenses submitted are accurately stated, legitimate, appropriate, reasonable, for University purposes, and are in accordance with University policy. I certify that all expenses previously paid or payable in the future by the University or by any other party have been deducted. I agree to refund to the University any subsequent reimbursement from other organizations for the expenses submitted, or any amount disallowed further to a subsequent review or audit.		
	 Signature	30 mars 2022 Date
Approver I certify that all expenses are legitimate, appropriate, reasonable, for University purposes only, are in accordance with University policy, are charged to the correct FOAPAL(s), and where applicable, conform to granting agency regulations and relate to research for which the grant/contract was awarded.		
	Signature (if applicable) Signature	Date Date
	Print Name Print Name	
	Title Title	

XXth Bellairs 2022 Crypto-workshop Schedule

Sunday 27 Feb	Monday 28 Feb	Tuesday 1 Mar	Wednesday 2 Mar	Thursday 3 Mar
9:00-12:00	9:00-12:00	9:00-12:00	9:00-12:00	9:00-12:00
Claude Crépeau Quantum No-Signalling.	Vlad Gheorghiu Generalized Semi- Quantum Secret Sharing Schemes.	Samuel Ducharme Interactive proof of Simon's problem.	Nicolas Courtemanche Practical multi- prover ZK.	Gilles Brassard Do we live in a simulation ?
13:30-16:00	13:30-16:00	13:30-16:00	13:30-16:00	13:30-16:00
group/individual work	group/individual work	group/individual work	group/individual work	group/individual work

INVOICE

DATE: 24 February 053

From: Forever You Products + Services

To: _____

QTY	DESCRIPTION	\$	¢
8	Airport to Bellair's Research Institute	90	00
PAID CASH <i>[Signature]</i>		90	00
		BIBD	

INVOICE

DATE: 04 May 2012 054

From: Forever You Products & Services

To:

QTY	DESCRIPTION	\$	¢
	Polleing Research Institute to Airport	100	00
	PAID CASH		
	Bank	100	00
		830	
		75130	

REÇU

REÇU DE:

55.0

LA SOMME DE:

Dans

VOYAGE DE:

Dans

À:

AUTO #:

D

DATE:

24-7-22

CHAUFFEUR:

D

T.P.S.: 125114769

I.V.G.: M-1000916648

Lilium Diagnostics

275 Boulevard Armand-
Frappier
Laval, QC H7V 4A7
(514) 341-8908
liliumdiagnostics.com

Feb 23, 2022
8:22 AM

Chanel

PURCHASE

Authorization 07173Z
Receipt d8Jx

MASTERCARD
AID A0 00 00 00 04 10 10
Verified by Device

Test RT-PCR COVID-19 & Certificat x 3 (\$99.00 each)	\$297.00
--	----------

Total	\$297.00
MasterCard 2895 (Contactless)	\$297.00

option

BELLAIRS RESEARCH INS
FOLKESTONE
ST. JAMES, BB24017
246-422-2087

27 TERMINAL I.D.: 15002704
Fr MERCHANT #: 150027

Lé CR *****9726
(5 CHIP

lil
R [PURCHASE] Mastercard

L - BATCH: 000007
V A DATE (MM/DD/YY) 03/04/22
R TIME: 10:23:42
À - TRACE#: 000677
D M AUTH#: 00282Z
T.F V REF#: 030400000677

A AID: A00000000041010
V TVR: 0000008000
- TSI: E800

T BBD
C TOTAL 2.193.60

(S APPROVED - THANK YOU

T
M PIN VERIFIED
I AGREE TO PAY THE ABOVE AMOUNT

THANK YOU FOR CHOOSING US!
RETAIN THIS COPY FOR YOUR RECORDS
CUSTOMER COPY

2022
AM

anel

7.00

7.00

7.00

Carte Mastercard BMO à taux préférentiel

N° de carte 5191 2302 1100 9726
 Nom du titulaire M CLAUDE CREPEAU

Date du relevé	21 mars 2022
Solde précédent, 21 févr 2022	112,40 \$
Achats et autres frais	+ 2 408,05
Avances de fonds ¹	0,00
Total des frais d'intérêts	0,00
Frais	0,00
Paiements et crédits	- 270,00
Nouveau solde, 21 mars 2022	2 250,45 \$
Versement minimal	68,00 \$
Échéance	19 avr. 2022
Votre limite de crédit	27 000,00 \$
Votre crédit disponible	24 749,55 \$
Dépassement de limite	0,00 \$

PÉRIODE COUVERTE PAR LE RELEVÉ

22 févr 2022 - 21 mars 2022

DATE DE L'OPÉRATION	DATE D'AFFICHE	DESCRIPTION	N° DE RÉFÉRENCE	MONTANT (\$)
N° de carte: 5191 2302 1100 9726				
févr 23	févr 23	SQ *LILIUM DIAGNOSTICS Laval QC	343762901215	297,00
févr 24	févr 24	SQ *TAXI DE LUXE #8 Dorval QC	171924792910	55,00
févr 23	févr 28	AIR CAN* 00144219188543 AIRCANADA.COMMB	200880008968	30,00
mars 4	mars 7	BBD2,193.60@0,653865791 BELLAIRS RESEARCH INST SAINT JAMES	000164379152	1 434,32

Suite à la page 3

Mars est le Mois de la prévention de la fraude. Prenez ces mesures dès aujourd'hui pour aider à protéger vos comptes : inscrivez-vous au service Alertes BMO; faites preuve de prudence en ce qui concerne les renseignements personnels; activez l'ouverture de session sécurisée et créez des questions de sécurité et des mots de passe forts. Consultez la page bmo.com/sécurité pour obtenir davantage de conseils.

	FRAIS D'INTÉRÊTS (\$)	TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL (%)	TAUX D'INTÉRÊT QUOTIDIEN (%)
Achats	0,00	20,99000	0,05750
Avances de fonds ²	0,00	23,99000	0,06572

Page 1 sur 4

Renseignement important concernant le paiement : Si vous envoyez votre paiement par la poste, veuillez inscrire le numéro de votre carte sur le recto de votre chèque ou de votre mandat. Envoyez votre paiement à l'adresse : C.P. 6044, succ. Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3X2.

BMO  Banque de Montréal



C.P. 11064,
 SUCCURSALE CENTRE-VILLE
 MONTREAL (Québec) H3C 5A2

N° de carte 5191 2302 1100 9726
 Nouveau solde 2 250,45 \$
 Versement minimal 68,00 \$
 Échéance 19 avr. 2022
 Montant payé

M CLAUDE CREPEAU
 352 8E AV
 DEUX-MONTAGNES QC J7R 3K7

000A

BMO BANQUE DE MONTRÉAL
 CP 6044 SUCC. CENTRE-VILLE
 MONTRÉAL (Québec) H3C 3X2

De: Chantal Videotron chantal.thauvette@videotron.qc.ca 🇵🇸
Objet: Fwd: Your Barbados Covid Lab receipt [#1660-8663]
Date: 2 mars 2022 à 05:52
À: Claude Claude ❤️🇵🇸 crepeau@cs.mcgill.ca



Chantal Thauvette

Début du message transféré :

De: Barbados Covid Lab <receipts@barbadoscovidlab.com>
Date: 1 mars 2022 à 20:03:25 UTC-4
À: chantal.thauvette@videotron.qc.ca
Objet: Your Barbados Covid Lab receipt [#1660-8663]
Répondre à: Barbados Covid Lab <info@barbadoscovidlab.com>



Receipt from Barbados Covid Lab

Receipt #1660-8663

AMOUNT PAID	DATE PAID	PAYMENT METHOD
\$44.00	March 1, 2022	VISA - 3038

SUMMARY

778448795 - Claude Crepeau - Rapid Antigen Test (Limegrove) - March 3, 2022 3:30pm	\$44.00
---	---------

Amount charged	\$44.00
-----------------------	----------------

If you have any questions, contact us at
info@barbadoscovidlab.com or call at +12464166499.

Something wrong with the email? [View it in your browser.](#)

You're receiving this email because you made a purchase at Barbados Covid Lab, which partners with [Stripe](#) to provide invoicing and payment processing.

Passager: Crepeau Claude (ADT)

Numéro de réservation: 2XRAR9

Numéro de billet: 0144219634542

Réservations d'Air Canada, 1-888-247-2262

Date de délivrance: 03 mars 2022

OPTIONS DE VOYAGE

Numéro du document: 014 4219634542

Numéro de réservation: 2XRAR9

En connexion avec: 014 2143080525

Date de délivrance: 03 mars 2022

Coupon	Service	Date
1	Baggage Up To 50Lb/23Kg/Up To 62Li/158Lcm	04 mars 2022
De: Bridgetown Grantley-Adams	A: Toronto Aéroport Lester B. Pearson	Vol: AC967
Quantité	Taux par unité	
1 Article		
non remboursable		
non échangeable		
Remarques	236U	
2	Baggage Up To 50Lb/23Kg/Up To 62Li/158Lcm	04 mars 2022
De: Toronto Aéroport Lester B. Pearson	A: Montréal Aéroport Pierre E. Trudeau	Vol: AC430
Quantité	Taux par unité	
1 Article		
non remboursable		
non échangeable		
Remarques	236U	

Mode de paiement: CC VI XXXXXXXXXXXXXXX3038 XXXX 035327 **Frais:** BBD 47.28
Montant total: BBD 47.28

CONDITIONS GÉNÉRALES DE TRANSPORT

1. Vous devez vous procurer votre carte d'accès à bord et enregistrer tous vos bagages avant la fin du [délai d'enregistrement](#). Vous devez également vous rendre à la porte d'embarquement avant la fin du [délai indiqué](#). Le non-respect des délais d'enregistrement et d'arrivée à la porte d'embarquement pourrait entraîner la réattribution des places déjà réservées et l'annulation de vos réservations ou de votre admissibilité à une indemnité pour refus d'embarquement.

Au Canada

Délai d'enregistrement recommandé: 90 minutes
Délai limite d'enregistrement et de dépôt des bagages: 45 minutes
Délai d'arrivée à la porte d'embarquement: 30 minutes
Fermeture de la porte d'embarquement: 15 minutes

Au départ ou à destination des États-Unis

Délai d'enregistrement recommandé: 120 minutes (Au départ de Toronto YYZ et de Montréal YUL: 180 minutes)
Délai limite d'enregistrement et de dépôt des bagages: 60 minutes (Au départ de Toronto YYZ: 90 minutes)
Délai d'arrivée à la porte d'embarquement: 30 minutes
Fermeture de la porte d'embarquement: 15 minutes

Vols internationaux

Délai d'enregistrement recommandé: 180 minutes (Au départ des aéroports internationaux: 240 minutes)
Délai limite d'enregistrement et de dépôt des bagages: 60 minutes

Délai d'arrivée à la porte d'embarquement: 45 minutes

Fermeture de la porte d'embarquement: 30 minutes

2. Même si la reconfirmation des vols n'est pas nécessaire, nous vous recommandons fortement de vérifier l'état de votre vol en ligne à www.aircanada.com ou en appelant notre système de renseignements sur les vols au 1 888 422-7533 avant votre départ.
3. Les places présélectionnées ne sont pas garanties et peuvent être modifiées sans préavis. Si votre place présélectionnée n'est plus disponible, nous ferons notre possible pour vous attribuer une place comparable dans la même classe de service et vous rembourserons les frais applicables.
4. Les crédits de voyage reçus pour des billets non utilisés ne sont pas transférables et ne peuvent être utilisés que par la personne dont le nom figure sur le billet original.
5. Air Canada annulera tout billet et effectuera un remboursement complet sans pénalité jusqu'à 24 heures après l'achat. Au-delà de 24 heures, les modifications volontaires apportées à votre itinéraire peuvent entraîner l'imposition de frais supplémentaires ou de surclassements tarifaires. Si vous voyagez avec un billet non remboursable, Air Canada ne sera pas en mesure de faire des exceptions en cas d'urgence médicale ou d'annulation de voyage imprévue. Nous vous recommandons d'acheter une assurance voyage.

6. **Marchandises dangereuses**

Pour des raisons de sécurité, les marchandises dangereuses ne doivent pas être placées dans les bagages enregistrés ou de cabine, sauf autorisation expresse. Les marchandises dangereuses comprennent notamment : les gaz comprimés, les matières corrosives, les explosifs, les liquides et solides inflammables, les matières radioactives, les matières comburantes, les poisons, les matières infectieuses et les porte-documents munis de dispositifs d'alarme. Pour des raisons de sécurité, d'autres restrictions peuvent s'appliquer. Veuillez consulter notre site Web, à la page Articles réglementés et interdits, pour obtenir de plus amples renseignements.

7. Sous réserve des dispositions de la Convention de Montréal et de la Convention de Varsovie, ainsi que des dispositions de ses tarifs applicables, Air Canada peut refuser de transporter un bien rangé dans un bagage enregistré qui est inadéquat pour le transport, comme des objets fragiles ou des denrées périssables, et peut refuser de transporter des articles de valeur (cest-à-dire tout article dont la valeur est égale à 1 000 \$ CA ou plus par kilogramme, ou 1 \$ CA par gramme). Air Canada peut refuser des réclamations fondées sur la nature d'un article (p. ex. la nature périssable d'un article), ou pour la perte ou le retard d'articles emballés de manière inadéquate lorsque les dommages, la détérioration ou la perte résultent d'un vice propre, d'un vice du bagage ou, dans le cas d'un retard de livraison, lorsque le transporteur, ses agents et ses mandataires ont pris toutes les mesures raisonnablement requises pour éviter le dommage, ou qu'il était impossible de prendre de telles mesures.

8. **Vols internationaux**

Les gouvernements peuvent exiger de votre transporteur qu'il fournisse des renseignements sur vous ou permette l'accès aux données sur les passagers. Vous ne pouvez pas voyager si vous n'êtes pas en possession de tous les documents de voyage nécessaires, tels que passeport et visa (au besoin), pour entrer dans tous les pays/régions de votre itinéraire ou pour y transiter. Veuillez consulter la page sur "les documents de voyage" dans notre site Web pour de plus amples renseignements.

9. **Santé en vol**

La plupart des gens sont aptes à voyager en avion. Cependant, il faut accorder une attention particulière aux passagers dont les problèmes de santé peuvent être aggravés par l'altitude, le stress des voyages, l'hypoxie et d'autres difficultés liées aux voyages. Notre site Web propose des conseils santé et des renseignements importants à l'intention des clients ayant des besoins spéciaux qui pourraient avoir besoin d'une autorisation médicale préalable au vol.

Veuillez noter également que la désinsectisation des appareils est effectuée pour certaines destinations, conformément aux exigences de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), de Transports Canada et des autorités de réglementation étrangères compétentes. Pour de plus amples renseignements, consultez notre site Web.

10. **Horaires**

Les heures et les renseignements relatifs aux types d'appareils indiqués sur les horaires ou ailleurs sont approximatifs et non garantis, et ne font pas partie du contrat. Les horaires peuvent être modifiés sans préavis, et le transporteur n'assume aucune responsabilité à l'égard des passagers effectuant des correspondances ne faisant pas partie de l'itinéraire indiqué sur le billet.

Le transporteur n'est pas responsable des changements, des erreurs et des omissions, qu'ils figurent dans les horaires ou dans d'autres représentations.

11. Survente

En cas de survente, il peut arriver qu'un passager avec réservation confirmée ne puisse obtenir de place pour le vol désiré. Le cas échéant, le personnel de la société aérienne demandera d'abord des volontaires disposés à céder leur place en échange d'une indemnité laissée à la discrétion du transporteur. S'il n'y a pas assez de volontaires, ce dernier refusera l'embarquement à d'autres passagers suivant un système de priorités qui lui est propre. Sauf rares exceptions, les personnes à qui l'embarquement a été refusé involontairement ont droit à une indemnité. Les modalités d'indemnisation et les priorités d'embarquement des sociétés aériennes peuvent être consultées à tous les comptoirs de billetterie et points d'embarquement des aéroports.

AVIS – VENTE ASSUJETTIE AUX TARIFS APPLICABLES

Changements d'horaire et d'itinéraire

- Veuillez communiquer immédiatement avec le centre Air Canada pour toutes questions concernant les changements d'horaire.
- Les modifications apportées aux réservations d'Air Canada peuvent avoir une incidence sur d'autres services de voyage préalablement réservés (p. ex. : location de véhicule ou réservation de chambre d'hôtel). Il est de votre responsabilité de vérifier les répercussions potentielles.
- Si le vol pour lequel vous aviez reçu une confirmation de surclassement est annulé et que nous sommes dans l'impossibilité de vous replacer en Classe affaires, les crédits eSurclassements ou les milles/points grand voyageur utilisés pour le surclassement seront retournés à votre compte.
- Vous pouvez modifier votre nouveau siège sur aircanada.com. Si vous souhaitez changer votre nouveau vol, veuillez communiquer avec le centre Air Canada.

CONDITIONS DU CONTRAT ET AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

LES PASSAGERS EFFECTUANT UN VOYAGE VERS UNE DESTINATION FINALE OU INCLUANT UN ARRÊT DANS UN AUTRE PAYS QUE CELUI DE DÉPART SONT INFORMÉS QUE LES CONVENTIONS CONNUES SOUS LE NOM DE CONVENTION DE MONTREAL, OU CONVENTION DE VARSOVIE QUI L'A PRÉCÉDÉE, INCLUANT SES AMENDEMENTS (LE SYSTÈME CONVENTION DE VARSOVIE), PEUVENT S'APPLIQUER À L'ENSEMBLE DU VOYAGE, Y COMPRIS TOUTE PARTIE DE CELUI-CI EFFECTUÉE DANS UN MÊME PAYS. POUR CES PASSAGERS, L'A CONVENTION APPLICABLE, INCLUANT LES CONTRATS SPÉCIFIQUES DE TRANSPORT LIÉS À TOUT TARIF APPLICABLE, RÉGIT ET PEUT LIMITER L'A RESPONSABILITÉ DE L'A COMPAGNIE.

Avis relatif au *Règlement sur la protection des passagers aériens* (s'applique aux vols à destination, au départ et à l'intérieur du Canada, y compris les vols de correspondance):

Si l'embarquement vous est refusé, ou si votre vol est annulé ou retardé d'au moins deux heures ou si vos bagages sont perdus ou endommagés, vous pourriez avoir droit au titre du *Règlement sur la protection des passagers aériens*, à certains avantages au titre des normes de traitement applicables et à une indemnité. Pour de plus amples renseignements sur vos droits, veuillez communiquer avec votre transporteur aérien ou visiter le site Web de l'Office des transports du Canada.

En vertu de ce règlement, les conditions générales de transport applicables aux retards et annulations de vols, les refus d'embarquement, l'attribution des sièges pour les enfants et les bagages endommagés doivent être fournies par votre transporteur aérien. S'il s'agit d'Air Canada, vous pouvez trouver ces renseignements à la page des [Conditions générales de transport et tarifs d'Air Canada](#).

Air Canada applique les exigences relatives aux documents de voyage et à l'entrée et à la sortie d'animaux contenues dans le Travel Information Manual de l'IATA, accessible sur le [site Web du TravelCentre de l'IATA](#). (Le site de l'IATA n'est disponible qu'en anglais.)

LIMITES DE RESPONSABILITÉ

La Convention de Montréal ou le système Convention de Varsovie peuvent être applicables à votre voyage et ces conventions régissent et peuvent limiter la responsabilité des transporteurs aériens en cas de décès ou de préjudice corporel, de perte ou de dommages causés aux bagages, ou de retard.

Lorsque la Convention de Montréal s'applique, les limites de responsabilité sont les suivantes:

1. Il n'y a pas de limites financières en cas de décès ou de blessures corporelles.
2. En ce qui concerne la destruction, la perte ou détérioration ou retard de livraison de bagages, 1 288 Droits de Tirage Spéciaux (environ 2 400 \$ CAD) par passager dans la plupart des cas.

3. Pour les préjudices occasionnés par le retard de votre voyage, 5 346 Droits de Tirage Spéciaux (environ 9 800 \$ CAD) par passager dans la plupart des cas.

Lorsque le système Convention de Varsovie s'applique, les limites de responsabilité sont les suivantes:

1. 16 600 Droits de Tirage Spéciaux (environ 20 000 EUR, US \$ 20 000) en cas de décès ou de blessures corporelles si le Protocole de La Haye attaché à la Convention est applicable, ou 8 300 Droits de Tirage Spéciaux (environ 10 000 EUR, US \$ 10 000) si seule la Convention est applicable. De nombreux transporteurs ont volontairement entièrement levé ces limites, et la réglementation des Etats Unis d'Amérique stipule que, pour des voyages de, vers ou comprenant un arrêt intermédiaire consenti aux Etats Unis, la limite de peut être inférieure à 75 000 US \$.
2. 17 Droits de Tirage Spéciaux (environ 20 EUR, 20 US \$) par kilo pour perte ou détérioration ou retard de livraison de bagages enregistrés, et 332 Droits de Tirage Spéciaux (environ 400 EUR, US \$ 400) pour des bagages non enregistrés.
3. Le transporteur peut également être responsable pour les préjudices résultant de retard.

Lorsque ni la Convention de Montréal, ni la Convention de Varsovie ne s'applique: Pour les voyages exclusivement au Canada, la limite de responsabilité pour perte, retard ou avarie de bagages s'établit à 1 288 droits de tirage spéciaux (environ 2 400 \$ CAD) par passager.

Plus d'informations peuvent être obtenues auprès d'Air Canada quant aux limites de responsabilité applicables à votre voyage. Si votre voyage s'effectue sur plusieurs transporteurs, vous devez contacter chaque transporteur pour obtenir des renseignements sur les limites de responsabilité.

Quelle que soit la Convention applicable à votre voyage, vous pouvez bénéficier d'une limite supérieure de responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de retard des bagages, en faisant au moment de l'enregistrement une déclaration spéciale de la valeur de vos bagages et en payant tout droit complémentaire consécutif. Par ailleurs, si la valeur de vos bagages dépasse la limite de la responsabilité applicable, vous devez l'assurer pour sa valeur totale avant votre départ.

Délai de recours: Toute action en dommages-intérêts doit être intentée dans les deux ans à compter de la date d'arrivée de l'avion, ou à partir de la date à laquelle l'avion aurait dû atterrir. Réclamations bagages: une déclaration écrite au transporteur doit être faite dans les 7 jours de la réception des bagages enregistrés en cas de détérioration, et, en cas de retard, dans les 21 jours à compter de la date de mise à disposition du passager.

Articles du contrat intégrés en référence

1. Votre contrat de transport avec le transporteur qui vous fournit un transport par air, qu'il soit international, domestique ou partie domestique d'un voyage international, est soumis à cet avis, à tout avis ou document reçu du transporteur et à tous les règlements, conditions générales (« Conditions »), règles connexes et politiques (« Règlements ») ainsi qu'aux tarifs applicables.
2. Si le transport est effectué sur plus d'un transporteur, différents Règlements, Conditions et tarifs applicables peuvent s'appliquer pour chaque transporteur.
3. Les Conditions, Règlements et tarifs applicables de chaque transporteur sont, par le présent avis, incorporés de fait dans votre contrat de transport et en sont partie intégrantes.
4. Les Conditions peuvent inclure sans toutefois se limiter:
 - o aux Conditions et aux limites de responsabilité du transporteur pour les blessures corporelles ou la mort des passagers;
 - o aux Conditions et aux limites de la responsabilité du transporteur pour la perte, la détérioration ou le retard des marchandises et des bagages, y compris des objets fragiles ou périssables ;
 - o aux règles de déclaration d'une valeur plus élevée pour les bagages et de paiement de tout droit supplémentaire pouvant s'appliquer ;
 - o à l'application des conditions du transporteur et des limites de responsabilité pour les actes de la part des agents, employés ou représentants du transporteur, y compris toute personne qui fournit des équipements ou des services au transporteur ;
 - o aux restrictions aux réclamations, y compris aux délais dans lesquels les passagers doivent déposer une réclamation ou intenter des actions contre le transporteur ;
 - o aux règles de reconfirmation ou de réservation, d'heure limite d'enregistrement, l'utilisation, la durée et la validité des services de transport aérien, et du droit du transporteur de refuser le transport.
 - o aux droits et aux limites de la responsabilité du transporteur en cas de retard ou de non-exécution d'un service, y compris les changements d'horaire, la substitution d'autres transporteurs ou appareils et réacheminement, et, lorsque requis par la loi applicable, l'obligation du transporteur d'informer les passagers de l'identité du transporteur opérant ou de l'appareil de substitution.
 - o aux droits du transporteur de refuser le transport aux passagers qui ne se conforment pas aux lois applicables ou qui ne présentent pas tous les documents nécessaires au voyage.
5. Vous pouvez obtenir plus d'informations sur votre contrat de transport, et savoir comment en obtenir une copie, aux endroits où le transport sur ce transporteur est vendu. Bon nombre de transporteurs ont également cette information sur leurs sites Web. Lorsque la loi applicable l'exige, vous disposez d'un droit de consulter le texte intégral de votre contrat de transport

dans les bureaux aux aéroports et les bureaux de vente du transporteur. Vous pouvez aussi demander que le transporteur vous en fasse parvenir une copie, sans frais, par courrier ou par un autre moyen de livraison.

6. Si un transporteur vend des services de transport aérien ou enregistre des bagages sur les services d'un autre transporteur, il le fait en tant qu'agent de l'autre transporteur.

Vols au départ de la Chine seulement

1. Avis aux voyageurs

Si un vol est retardé, annulé ou dérouté en raison d'un problème imprévu, nous ferons l'impossible pour vous tenir bien informés à l'aéroport et à bord du vol touché. Compte tenu des renseignements dont nous disposons, nous vous fournirons, sans délai, la raison du retard ainsi que des mises à jour au plus tard 30 minutes après avoir été informés de l'annulation, du retard ou du déroutement, et ce, par différents moyens tels que :

- annonces à bord et à la porte d'embarquement
- [outil indiquant l'état des vols](#) sur notre site Web
- système d'affichage des renseignements sur les vols de l'aéroport
- appel aux [Réservations d'Air Canada](#).

Vous pouvez aussi vous inscrire à notre [service d'avis sur les vols](#) pour être prévenus en cas de retard ou d'annulation de votre vol, ou de changement de porte d'embarquement

2. Retards et annulations de vols

En cas de retard ou d'annulation de votre vol, voici [comment Air Canada vous aidera](#).

3. Plan d'urgence en cas de retards sur l'aire de trafic

Notre [plan d'urgence en cas de retards prolongés sur l'aire de trafic dans les aéroports chinois](#) vise à vous renseigner sur les politiques et les procédures qu'Air Canada a adoptées pour s'occuper de votre voyage avec la Société, advenant un retard au

Passager: Crepeau Claude (ADT)

Numéro de réservation: 2XRAR9

Numéro de billet: 0144219188543

Réservations d'Air Canada, 1-888-247-2262

Date de délivrance: 23 févr. 2022

OPTIONS DE VOYAGE

Numéro du document: 014 4219188543

Numéro de réservation: 2XRAR9

En connexion avec: 014 2143080525

Date de délivrance: 23 févr. 2022

Coupon	Service	Date
1	Baggage Up To 50Lb/23Kg/Up To 62Li/158Lcm	24 févr. 2022
De:	Montréal Aéroport Pierre E. Trudeau	A: Bridgetown Grantley-Adams
Vol:	AC962	
Quantité		Taux par unité
1 Article		
non remboursable		
non échangeable		
Remarques	236U	

Mode de paiement:	CC CA XXXXXXXXXXXXX9726 XXXX 00936Z	Frais:	CAD 30.00
		Montant total:	CAD 30.00

CONDITIONS GÉNÉRALES DE TRANSPORT

1. Vous devez vous procurer votre carte d'accès à bord et enregistrer tous vos bagages avant la fin du [délai d'enregistrement](#). Vous devez également vous rendre à la porte d'embarquement avant la fin du [délai indiqué](#). Le non-respect des délais d'enregistrement et d'arrivée à la porte d'embarquement pourrait entraîner la réattribution des places déjà réservées et l'annulation de vos réservations ou de votre admissibilité à une indemnité pour refus d'embarquement.

Au Canada

Délai d'enregistrement recommandé: 90 minutes
Délai limite d'enregistrement et de dépôt des bagages: 45 minutes
Délai d'arrivée à la porte d'embarquement: 30 minutes
Fermeture de la porte d'embarquement: 15 minutes

Au départ ou à destination des États-Unis

Délai d'enregistrement recommandé: 120 minutes (Au départ de Toronto YYZ et de Montréal YUL: 180 minutes)
Délai limite d'enregistrement et de dépôt des bagages: 60 minutes (Au départ de Toronto YYZ: 90 minutes)
Délai d'arrivée à la porte d'embarquement: 30 minutes
Fermeture de la porte d'embarquement: 15 minutes

Vols internationaux

Délai d'enregistrement recommandé: 180 minutes (Au départ des aéroports internationaux: 240 minutes)
Délai limite d'enregistrement et de dépôt des bagages: 60 minutes
Délai d'arrivée à la porte d'embarquement: 45 minutes
Fermeture de la porte d'embarquement: 30 minutes

2. Même si la reconfirmation des vols n'est pas nécessaire, nous vous recommandons fortement de vérifier l'état de votre vol en ligne à www.aircanada.com ou en appelant notre système de renseignements sur les vols au 1 888 422-7533 avant votre départ.

3. Les places présélectionnées ne sont pas garanties et peuvent être modifiées sans préavis. Si votre place présélectionnée n'est plus disponible, nous ferons notre possible pour vous attribuer une place comparable dans la même classe de service et vous rembourserons les frais applicables.
4. Les crédits de voyage reçus pour des billets non utilisés ne sont pas transférables et ne peuvent être utilisés que par la personne dont le nom figure sur le billet original.
5. Air Canada annulera tout billet et effectuera un remboursement complet sans pénalité jusqu'à 24 heures après l'achat. Au-delà de 24 heures, les modifications volontaires apportées à votre itinéraire peuvent entraîner l'imposition de frais supplémentaires ou de surclassements tarifaires. Si vous voyagez avec un billet non remboursable, Air Canada ne sera pas en mesure de faire des exceptions en cas d'urgence médicale ou d'annulation de voyage imprévue. Nous vous recommandons d'acheter une assurance voyage.

6. **Marchandises dangereuses**

Pour des raisons de sécurité, les marchandises dangereuses ne doivent pas être placées dans les bagages enregistrés ou de cabine, sauf autorisation expresse. Les marchandises dangereuses comprennent notamment : les gaz comprimés, les matières corrosives, les explosifs, les liquides et solides inflammables, les matières radioactives, les matières comburantes, les poisons, les matières infectieuses et les porte-documents munis de dispositifs d'alarme. Pour des raisons de sécurité, d'autres restrictions peuvent s'appliquer. Veuillez consulter notre site Web, à la page Articles réglementés et interdits, pour obtenir de plus amples renseignements.

7. Sous réserve des dispositions de la Convention de Montréal et de la Convention de Varsovie, ainsi que des dispositions de ses tarifs applicables, Air Canada peut refuser de transporter un bien rangé dans un bagage enregistré qui est inadéquat pour le transport, comme des objets fragiles ou des denrées périssables, et peut refuser de transporter des articles de valeur (cest-à-dire tout article dont la valeur est égale à 1 000 \$ CA ou plus par kilogramme, ou 1 \$ CA par gramme). Air Canada peut refuser des réclamations fondées sur la nature d'un article (p. ex. la nature périssable d'un article), ou pour la perte ou le retard d'articles emballés de manière inadéquate lorsque les dommages, la détérioration ou la perte résultent d'un vice propre, d'un vice du bagage ou, dans le cas d'un retard de livraison, lorsque le transporteur, ses agents et ses mandataires ont pris toutes les mesures raisonnablement requises pour éviter le dommage, ou qu'il était impossible de prendre de telles mesures.

8. **Vols internationaux**

Les gouvernements peuvent exiger de votre transporteur qu'il fournisse des renseignements sur vous ou permette l'accès aux données sur les passagers. Vous ne pouvez pas voyager si vous n'êtes pas en possession de tous les documents de voyage nécessaires, tels que passeport et visa (au besoin), pour entrer dans tous les pays/régions de votre itinéraire ou pour y transiter. Veuillez consulter la page sur "les documents de voyage" dans notre site Web pour de plus amples renseignements.

9. **Santé en vol**

La plupart des gens sont aptes à voyager en avion. Cependant, il faut accorder une attention particulière aux passagers dont les problèmes de santé peuvent être aggravés par l'altitude, le stress des voyages, l'hypoxie et d'autres difficultés liées aux voyages. Notre site Web propose des conseils santé et des renseignements importants à l'intention des clients ayant des besoins spéciaux qui pourraient avoir besoin d'une autorisation médicale préalable au vol.

Veuillez noter également que la désinsectisation des appareils est effectuée pour certaines destinations, conformément aux exigences de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), de Transports Canada et des autorités de réglementation étrangères compétentes. Pour de plus amples renseignements, consultez notre site Web.

10. **Horaires**

Les heures et les renseignements relatifs aux types d'appareils indiqués sur les horaires ou ailleurs sont approximatifs et non garantis, et ne font pas partie du contrat. Les horaires peuvent être modifiés sans préavis, et le transporteur n'assume aucune responsabilité à l'égard des passagers effectuant des correspondances ne faisant pas partie de l'itinéraire indiqué sur le billet. Le transporteur n'est pas responsable des changements, des erreurs et des omissions, qu'ils figurent dans les horaires ou dans d'autres représentations.

11. **Survente**

En cas de survente, il peut arriver qu'un passager avec réservation confirmée ne puisse obtenir de place pour le vol désiré. Le cas échéant, le personnel de la société aérienne demandera d'abord des volontaires disposés à céder leur place en

échange d'une indemnité laissée à la discrétion du transporteur. S'il n'y a pas assez de volontaires, ce dernier refusera l'embarquement à d'autres passagers suivant un système de priorités qui lui est propre. Sauf rares exceptions, les personnes à qui l'embarquement a été refusé involontairement ont droit à une indemnité. Les modalités d'indemnisation et les priorités d'embarquement des sociétés aériennes peuvent être consultées à tous les comptoirs de billetterie et points d'embarquement des aéroports.

AVIS – VENTE ASSUJETTIE AUX TARIFS APPLICABLES

Changements d'horaire et d'itinéraire

- Veuillez communiquer immédiatement avec le centre Air Canada pour toutes questions concernant les changements d'horaire.
- Les modifications apportées aux réservations d'Air Canada peuvent avoir une incidence sur d'autres services de voyage préalablement réservés (p. ex. : location de véhicule ou réservation de chambre d'hôtel). Il est de votre responsabilité de vérifier les répercussions potentielles.
- Si le vol pour lequel vous aviez reçu une confirmation de surclassement est annulé et que nous sommes dans l'impossibilité de vous replacer en Classe affaires, les crédits eSurclassements ou les milles/points grand voyageur utilisés pour le surclassement seront retournés à votre compte.
- Vous pouvez modifier votre nouveau siège sur aircanada.com. Si vous souhaitez changer votre nouveau vol, veuillez communiquer avec le centre Air Canada.

CONDITIONS DU CONTRAT ET AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

LES PASSAGERS EFFECTUANT UN VOYAGE VERS UNE DESTINATION FINALE OU INCLUANT UN ARRET DANS UN AUTRE PAYS QUE CELUI DE DEPART SONT INFORMES QUE LES CONVENTIONS CONNUES SOUS LE NOM DE CONVENTION DE MONTREAL, OU CONVENTION DE VARSOVIE QUI L'A PRECEDEE, INCLUANT SES AMENDEMENTS (LE SYSTEME CONVENTION DE VARSOVIE), PEUVENT S'APPLIQUER A L'ENSEMBLE DU VOYAGE, Y COMPRIS TOUTE PARTIE DE CELUI-CI EFFECTUEE DANS UN MEME PAYS. POUR CES PASSAGERS, L'A CONVENTION APPLICABLE, INCLUANT LES CONTRATS SPECIFIQUES DE TRANSPORT LIES A TOUT TARIF APPLICABLE, REGIT ET PEUT LIMITER L'A RESPONSABILITE DE L'A COMPAGNIE.

Avis relatif au Règlement sur la protection des passagers aériens (s'applique aux vols à destination, au départ et à l'intérieur du Canada, y compris les vols de correspondance):

Si l'embarquement vous est refusé, ou si votre vol est annulé ou retardé d'au moins deux heures ou si vos bagages sont perdus ou endommagés, vous pourriez avoir droit au titre du *Règlement sur la protection des passagers aériens*, à certains avantages au titre des normes de traitement applicables et à une indemnité. Pour de plus amples renseignements sur vos droits, veuillez communiquer avec votre transporteur aérien ou visiter le site Web de l'Office des transports du Canada.

En vertu de ce règlement, les conditions générales de transport applicables aux retards et annulations de vols, les refus d'embarquement, l'attribution des sièges pour les enfants et les bagages endommagés doivent être fournies par votre transporteur aérien. S'il s'agit d'Air Canada, vous pouvez trouver ces renseignements à la page des [Conditions générales de transport et tarifs d'Air Canada](#).

Air Canada applique les exigences relatives aux documents de voyage et à l'entrée et à la sortie d'animaux contenues dans le Travel Information Manual de l'IATA, accessible sur le [site Web du TravelCentre de l'IATA](#). (Le site de l'IATA n'est disponible qu'en anglais.)

LIMITES DE RESPONSABILITE

La Convention de Montréal ou le système Convention de Varsovie peuvent être applicables à votre voyage et ces conventions régissent et peuvent limiter la responsabilité des transporteurs aériens en cas de décès ou de préjudice corporel, de perte ou de dommages causés aux bagages, ou de retard.

Lorsque la Convention de Montréal s'applique, les limites de responsabilité sont les suivantes:

1. Il n'y a pas de limites financières en cas de décès ou de blessures corporelles.
2. En ce qui concerne la destruction, la perte ou détérioration ou retard de livraison de bagages, 1 288 Droits de Tirage Spéciaux (environ 2 400 \$ CAD) par passager dans la plupart des cas.
3. Pour les préjudices occasionnés par le retard de votre voyage, 5 346 Droits de Tirage Spéciaux (environ 9 800 \$ CAD) par passager dans la plupart des cas.

Lorsque le système Convention de Varsovie s'applique, les limites de responsabilité sont les suivantes:

1. 16 600 Droits de Tirage Spéciaux (environ 20 000 EUR, US \$ 20 000) en cas de décès ou de blessures corporelles si le Protocole de La Haye attaché à la Convention est applicable, ou 8 300 Droits de Tirage Spéciaux (environ 10 000 EUR, US \$ 10 000) si seule la Convention est applicable. De nombreux transporteurs ont volontairement entièrement levé ces limites, et la

réglementation des Etats Unis d'Amérique stipule que, pour des voyages de, vers ou comprenant un arrêt intermédiaire consenti aux Etats Unis, la limite de peut être inférieure à 75 000 US \$.

2. 17 Droits de Tirage Spéciaux (environ 20 EUR, 20 US \$) par kilo pour perte ou détérioration ou retard de livraison de bagages enregistrés, et 332 Droits de Tirage Spéciaux (environ 400 EUR, US \$ 400) pour des bagages non enregistrés.
3. Le transporteur peut également être responsable pour les préjudices résultant de retard.

Lorsque ni la Convention de Montréal, ni la Convention de Varsovie ne s'applique: Pour les voyages exclusivement au Canada, la limite de responsabilité pour perte, retard ou avarie de bagages s'établit à 1 288 droits de tirage spéciaux (environ 2 400 \$ CAD) par passager.

Plus d'informations peuvent être obtenues auprès d'Air Canada quant aux limites de responsabilité applicables à votre voyage. Si votre voyage s'effectue sur plusieurs transporteurs, vous devez contacter chaque transporteur pour obtenir des renseignements sur les limites de responsabilité.

Quelle que soit la Convention applicable à votre voyage, vous pouvez bénéficier d'une limite supérieure de responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de retard des bagages, en faisant au moment de l'enregistrement une déclaration spéciale de la valeur de vos bagages et en payant tout droit complémentaire consécutif. Par ailleurs, si la valeur de vos bagages dépasse la limite de la responsabilité applicable, vous devez l'assurer pour sa valeur totale avant votre départ.

Délai de recours: Toute action en dommages-intérêts doit être intentée dans les deux ans à compter de la date d'arrivée de l'avion, ou à partir de la date à laquelle l'avion aurait dû atterrir. Réclamations bagages: une déclaration écrite au transporteur doit être faite dans les 7 jours de la réception des bagages enregistrés en cas de détérioration, et, en cas de retard, dans les 21 jours à compter de la date de mise à disposition du passager.

Articles du contrat intégrés en référence

1. Votre contrat de transport avec le transporteur qui vous fournit un transport par air, qu'il soit international, domestique ou partie domestique d'un voyage international, est soumis à cet avis, à tout avis ou document reçu du transporteur et à tous les règlements, conditions générales (« Conditions »), règles connexes et politiques (« Règlements ») ainsi qu'aux tarifs applicables.
2. Si le transport est effectué sur plus d'un transporteur, différents Règlements, Conditions et tarifs applicables peuvent s'appliquer pour chaque transporteur.
3. Les Conditions, Règlements et tarifs applicables de chaque transporteur sont, par le présent avis, incorporés de fait dans votre contrat de transport et en sont partie intégrantes.
4. Les Conditions peuvent inclure sans toutefois se limiter:
 - o aux Conditions et aux limites de responsabilité du transporteur pour les blessures corporelles ou la mort des passagers;
 - o aux Conditions et aux limites de la responsabilité du transporteur pour la perte, la détérioration ou le retard des marchandises et des bagages, y compris des objets fragiles ou périssables ;
 - o aux règles de déclaration d'une valeur plus élevée pour les bagages et de paiement de tout droit supplémentaire pouvant s'appliquer ;
 - o à l'application des conditions du transporteur et des limites de responsabilité pour les actes de la part des agents, employés ou représentants du transporteur, y compris toute personne qui fournit des équipements ou des services au transporteur ;
 - o aux restrictions aux réclamations, y compris aux délais dans lesquels les passagers doivent déposer une réclamation ou tenter des actions contre le transporteur ;
 - o aux règles de reconfirmation ou de réservation, d'heure limite d'enregistrement, l'utilisation, la durée et la validité des services de transport aérien, et du droit du transporteur de refuser le transport.
 - o aux droits et aux limites de la responsabilité du transporteur en cas de retard ou de non-exécution d'un service, y compris les changements d'horaire, la substitution d'autres transporteurs ou appareils et réacheminement, et, lorsque requis par la loi applicable, l'obligation du transporteur d'informer les passagers de l'identité du transporteur opérant ou de l'appareil de substitution.
 - o aux droits du transporteur de refuser le transport aux passagers qui ne se conforment pas aux lois applicables ou qui ne présentent pas tous les documents nécessaires au voyage.
5. Vous pouvez obtenir plus d'informations sur votre contrat de transport, et savoir comment en obtenir une copie, aux endroits où le transport sur ce transporteur est vendu. Bon nombre de transporteurs ont également cette information sur leurs sites Web. Lorsque la loi applicable l'exige, vous disposez d'un droit de consulter le texte intégral de votre contrat de transport dans les bureaux aux aéroports et les bureaux de vente du transporteur. Vous pouvez aussi demander que le transporteur vous en fasse parvenir une copie, sans frais, par courrier ou par un autre moyen de livraison.
6. Si un transporteur vend des services de transport aérien ou enregistre des bagages sur les services d'un autre transporteur, il le fait en tant qu'agent de l'autre transporteur.

Vols au départ de la Chine seulement

1. Avis aux voyageurs

Si un vol est retardé, annulé ou dérouté en raison d'un problème imprévu, nous ferons l'impossible pour vous tenir bien informés à l'aéroport et à bord du vol touché. Compte tenu des renseignements dont nous disposons, nous vous fournirons, sans délai, la raison du retard ainsi que des mises à jour au plus tard 30 minutes après avoir été informés de l'annulation, du retard ou du déroutement, et ce, par différents moyens tels que :

- annonces à bord et à la porte d'embarquement
- [outil indiquant l'état des vols](#) sur notre site Web
- système d'affichage des renseignements sur les vols de l'aéroport
- appel aux [Réservations d'Air Canada](#).

Vous pouvez aussi vous inscrire à notre [service d'avis sur les vols](#) pour être prévenus en cas de retard ou d'annulation de votre vol, ou de changement de porte d'embarquement

2. Retards et annulations de vols

En cas de retard ou d'annulation de votre vol, voici [comment Air Canada vous aidera](#).

3. Plan d'urgence en cas de retards sur l'aire de trafic

Notre [plan d'urgence en cas de retards prolongés sur l'aire de trafic dans les aéroports chinois](#) vise à vous renseigner sur les politiques et les procédures qu'Air Canada a adoptées pour s'occuper de votre voyage avec la Société, advenant un retard au


Numéro de réservation: 2XRAR9
Date de délivrance: 11 juin, 2021

Ceci est votre itinéraire-reçu officiel. Vous devez l'apporter à l'aéroport pour l'enregistrement, et nous vous recommandons d'en conserver une copie pour vos dossiers. Veuillez également prendre le temps de le lire, car il contient les **conditions générales de transport et les tarifs** qui s'appliquent aux billets, aux réservations et aux services aériens décrits ci-dessous, de l'information sur les bagages et les marchandises dangereuses ainsi que d'autres renseignements importants relatifs à votre voyage.

Afin d'assurer le bien-être de tous nos clients et membres d'équipage, nous allons ajuster provisoirement notre service à bord; ceci fait partie des mesures de santé et sécurité que nous prenons face à la COVID-19. Malheureusement, nous ne serons pas en mesure de répondre aux demandes en matière de repas spéciaux. [En savoir plus.](#)

Avis relatif à la protection des données : vos données personnelles sont traitées conformément à la politique de confidentialité applicable du transporteur et, si votre réservation a été effectuée via un fournisseur de système de réservation (« GDS »), à la politique de confidentialité de celui-ci. Celles-ci sont disponibles sur le [site web du IATA Travel Centre](#) ou directement sur le site du fournisseur / GDS. Veuillez prendre connaissance de cette documentation s'appliquant à votre réservation et précisant notamment la façon dont vos données personnelles sont collectées, stockées, utilisées, divulguées et transférées. Nous vous invitons également à consulter la [Politique sur la protection des renseignements personnels d'Air Canada](#) directement.

Assurez-vous de respecter les exigences d'entrée de votre destination. Pour les dernières informations sur les tests de dépistage de la COVID-19, les conditions d'entrée, les politiques de modification et d'annulation flexibles et les mesures de biosécurité, consultez notre [portail d'information sur la COVID-19](#).

IMPORTANT : Exigences d'entrée

- **Voyager (ou rentrer) au Canada en provenance d'un autre pays :** les voyageurs **doivent** s'enregistrer avec [ArriveCAN](#), se soumettre à un test de dépistage de la COVID-19 avant le départ et se conformer aux exigences de dépistage et de quarantaine à leur arrivée. [Consultez la page des exigences d'entrée](#) pour plus d'informations.
- **Voyager aux États-Unis ou sur une destination internationale (ou y rentrer) :** Assurez-vous de prendre connaissance des [conditions d'entrée gouvernementales](#) avant de voyager.


Départ
Tarif économique - Standard

vendredi 25 févr., 2022	05:30 Montréal Aéroport int. Montréal-Trudeau(YUL), Québec		06:59 Toronto Aéroport Toronto-Pearson (YYZ), Aérogare 1	 AC8449	1h29 Économique A Exploité par : Air Canada Express - Jazz CRJ900  Wi-Fi
 AC8449 Ce vol part tôt le matin.					
vendredi 25 févr., 2022	08:20 Toronto Aéroport Toronto-Pearson (YYZ), Aérogare 1		14:15 Bridgetown Aéroport int. Grantley Adams (BGI), Barbade	 AC966	4h55 Économique A Exploité par : Air Canada 787-8  Wi-Fi Nourriture à acheter en vol


Retour
Tarif économique - Standard

vendredi 04 mars, 2022	15:45 Bridgetown Aéroport int. Grantley Adams (BGI), Barbade		20:25 Toronto Aéroport Toronto-Pearson (YYZ), Aérogare 1	 AC967	5h40 Économique A Exploité par : Air Canada 787-8  Wi-Fi Nourriture à acheter en vol
vendredi 04 mars, 2022	23:10 Toronto Aéroport Toronto-Pearson (YYZ), Aérogare 1		00:26 <small>+ 1 jour</small> Montréal Aéroport int. Montréal-Trudeau (YUL), Québec	 AC430	1h16 Économique A Exploité par : Air Canada A321-200  Wi-Fi

Passagers

 **Claude Crepeau**

Numéro de billet

0142136419204

Air Canada - Aéroplan
195931522

Places

AC8449 -

AC966 31B

AC967 31B

AC430 -

Assurance COVID-19 de Manulife



Dans le cadre de nos efforts visant à aider les Canadiens à voyager à l'étranger en toute sécurité, les membres Aéroplan effectuant de nouvelles réservations pour des vols internationaux aller-retour admissibles d'Air Canada au départ du Canada d'ici le 30 juin 2021 (pour des voyages d'une durée maximum de 21 jours et se terminant au plus tard le 31 octobre 2021) auront droit à une assurance gracieusement incluse pour les frais médicaux d'urgence liés à la COVID-19 souscrite par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (« Manuvie »).

Pour savoir si vous êtes admissible et connaître les dépenses couvertes et non couvertes, veuillez lire attentivement la foire aux questions et le certificat d'assurance de Manuvie, où vous trouverez l'ensemble des **conditions générales**. **Téléchargez le certificat d'assurance de Manuvie**.

Chaque passager effectuant une réservation doit être un membre Aéroplan et avoir un numéro Aéroplan unique associé à son billet avant l'enregistrement pour bénéficier de l'assurance de Manuvie gracieusement incluse pour les frais médicaux d'urgence liés à la COVID-19. Vous n'êtes pas membre? **Inscrivez-vous ici**. L'inscription est facile et gratuite. Ce critère d'admissibilité n'est pas applicable aux enfants de moins de deux (2) ans.



Sommaire de l'achat

Visa

*****3020

Montant payé : \$947,39

Taxes

TPS no 10009-2287 RT0001 \$1,75

TPS/TVH no 10009-2287 RT0001 \$1,56

TVQ no 1000043172 TQ1991 \$3,49

1 adulte

Frais de transport aérien

Tarif de base - Départ Tarif économique - Standard 296,00

Tarif de base - Retour Tarif économique - Standard 306,00

Suppléments du transporteur 54,00

Taxes, frais et surtaxes

Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien - Canada 25,91

Taxe sur les produits et services - Canada - 100092287 RT0001 1,75

Taxe de vente harmonisée - Canada - 100092287 RT0001 1,56

Taxe de vente du Québec - Canada - 1000043172 TQ1991 3,49

Frais d'améliorations aéroportuaires - Canada 47,00

Redevance aéroportuaire - Barbade 1,82

Redevance service passagers - Barbade 33,28

Droit de sûreté - Barbade 3,87

Redevance de services aéroportuaires - Barbade 84,71

Total avant les options (par passager) **\$859,39**

Sélection des places

Claude Crepeau

AC967: 31B - Place Préférence (Milieu) - 0144209879529 44,00

AC966: 31B - Place Préférence (Milieu) - 0144209879528 44,00

Total comprenant les options et les frais de sélection des places : **\$947,39**

TOTAL GÉNÉRAL (Dollars canadiens) \$947,39



Délais d'enregistrement et d'arrivée à la porte d'embarquement

Au Canada	Au départ / à destination des États-Unis	Vol international ¹ (incluant le Mexique et les Antilles)	
90 minutes	120 minutes	120 minutes	Délai d'enregistrement recommandé Vous devriez avoir complété votre enregistrement avant le délai recommandé. Vous vous assurez ainsi de disposer de suffisamment de temps pour vous enregistrer, déposer vos bagages enregistrés et franchir le contrôle de sûreté.
45 minutes ²	60 minutes	60 minutes	Délai limite d'enregistrement et de dépôt des bagages Vous devez avoir complété votre enregistrement, obtenu votre carte d'accès à bord et déposé les bagages enregistrés au comptoir de dépôt de bagages avant le délai limite précisé pour votre vol.
30 minutes	30 minutes	30 minutes	Fermeture de la porte d'embarquement Vous devez être présent à la porte d'embarquement avant la fermeture de celle-ci.

- Au départ de Alger (Algérie), Casablanca (Maroc) et Tel Aviv (Israël)** - Délai d'enregistrement recommandé: 180 minutes. Délai limite d'enregistrement et de dépôt des bagages: 60 minutes. Fermeture de la porte d'embarquement: 30 minutes.
- Au départ de l'aéroport du centre-ville de Toronto (YTZ)** - Délai limite d'enregistrement et de dépôt des bagages: 20 minutes.

Bagages de cabine

À bord des vols exploités par Air Canada, Air Canada Rouge ou Air Canada Express, vous pouvez apporter dans la cabine un article standard (taille maximale : 23 x 40 x 55 cm [9 x 15,5 x 21,5 po]) et un article personnel (taille maximale : 16 x 33 x 43 cm [6 x 13 x 17 po]). Vos bagages de cabine doivent être suffisamment légers pour que vous puissiez les ranger dans le coffre supérieur sans aide. [Consulter le détail de notre politique sur les bagages de cabine.](#)

Bagages enregistrés

Consultez l'information ci-dessous pour obtenir plus de détails sur les bagages que vous comptez enregistrer au comptoir.

Montréal (YUL) > Bridgetown (BGI)		
 1^{er} bagage \$ 30,00 CAD Taxes comprises	 2^e bagage \$ 50,00 CAD Taxes comprises	Poids maximal par bagage : 23 kg (50 lb) Dimensions linéaires maximales par bagage : 158 cm (62 po)

Bridgetown (BGI) > Montréal (YUL)		
 1^{er} bagage \$ 30,00 CAD Taxes comprises	 2^e bagage \$ 50,00 CAD Taxes comprises	Poids maximal par bagage : 23 kg (50 lb) Dimensions linéaires maximales par bagage : 158 cm (62 po)

* Pour les vols au Canada et les vols entre le Canada et des États-Unis, une taxe canadienne de 3 \$ CA peut s'appliquer aux frais de bagages. Pour les vols entre le Canada ou les États-Unis et le Mexique, la République dominicaine ou la Barbade, une taxe de vente locale de 4 \$ CA peut s'appliquer aux frais liés aux bagages. Dans le cas de tous les autres vols au départ ou à destination du Mexique, de la République dominicaine ou de la Barbade ainsi que des vols au départ ou à destination de l'Amérique du Sud, une taxe de vente locale de 21 \$ CA peut s'appliquer aux frais liés aux bagages. Tous les montants susmentionnés sont calculés en fonction du montant maximal de la taxe applicable par type d'itinéraire. Les montants réels peuvent varier et seront perçus dans la devise utilisée à l'aéroport de départ. Le gouvernement local peut modifier les montants des taxes sans préavis.

Devises

Les montants des frais sont affichés dans la devise correspondant à la première ville de départ indiquée sur le billet. Le jour même, les frais applicables seront perçus dans la devise locale du pays ou de la région d'où vous partez. Certaines exceptions peuvent s'appliquer si l'aéroport de départ ne perçoit pas les frais dans la devise locale. Le taux de change sera établi en fonction de la date du voyage.

Escales

Les frais de bagages enregistrés peuvent être réévalués lorsque les itinéraires comprennent une escale de plus de 24 heures.

Nota : Si le nombre, le poids ou les dimensions des bagages **dépassent les limites établies par votre franchise**, un supplément pour bagages enregistrés s'appliquera. La politique et les frais applicables seront ceux du transporteur indiqué dans la section comprenant les renseignements sur les bagages enregistrés.

- Consultez la [politique d'Air Canada en matière de bagages enregistrés additionnels](#).
- Consultez la [politique des partenaires d'exploitation à code multiple et des partenaires commerciaux intertransporteurs d'Air Canada en matière de bagages enregistrés additionnels](#).

Tarif économique -
Standard

Changements

Vol de départ

- **Avant le départ du premier vol**
 - La redélivrance de billets est autorisée, mais certaines restrictions peuvent s'appliquer. Veuillez suivre le lien ci-dessus pour connaître toutes les règles tarifaires.
 - Frais de pénalité en cas de redélivrance de billets entre **\$0 CAD - \$100 CAD**
 - Les frais de modification maximaux appliqués sont de **\$200 CAD** par aller, par passager, plus toute taxe et différence tarifaire applicable. La réduction pour enfant et bébé peut s'appliquer.
- **Après le départ du premier vol**
 - La redélivrance de billets est autorisée, mais certaines restrictions peuvent s'appliquer. Veuillez suivre le lien ci-dessus pour connaître toutes les règles tarifaires.
 - Frais de pénalité en cas de redélivrance de billets entre **\$0 CAD - \$100 CAD**
 - Les frais de modification maximaux appliqués sont de **\$200 CAD** par aller, par passager, plus toute taxe et différence tarifaire applicable. La réduction pour enfant et bébé peut s'appliquer.
- Les vols doivent respecter la séquence précisée dans l'itinéraire à partir du point de départ.
- Si vous ne vous présentez pas pour votre vol (passager défaillant), il se peut qu'une pénalité vous soit imposée. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les règles tarifaires complètes.

Annulations

- Les billets sont **non remboursables** et **incessibles**.
- Les **billets partiellement utilisés** peuvent être soumis pour une évaluation de remboursement. Le remboursement sera calculé comme suit : tarif réel payé moins la valeur de la partie du billet qui a été utilisée, moins les frais applicables.
- Il est possible d'**annuler une réservation** au plus tard 45 minutes avant le départ. **Exception** : Les primes aériennes Aéroplan doivent être annulées au plus tard 2 heures avant le départ.
- Se renseigner plus sur les [Services de remboursement d'Air Canada](#).

Séjour minimal

- Il n'y a pas de séjour maximal ou minimal associé à ce tarif.

Séjour maximal

- Il n'y a pas de séjour maximal ou minimal associé à ce tarif.

Aéroplan

- 50 % des points Aéroplan
- L'équivalent en Milles de Qualification à un Statut
- Pour tous les vols exploités par Air Canada, Air Canada Express et Air Canada Rouge

Tarif économique -
Standard

Changements

Vol de retour

- **Avant le départ du premier vol**
 - La redélivrance de billets est autorisée, mais certaines restrictions peuvent s'appliquer. Veuillez suivre le lien ci-dessus pour connaître toutes les règles tarifaires.
 - Frais de pénalité en cas de redélivrance de billets entre **\$0 CAD - \$100 CAD**
 - Les frais de modification maximaux appliqués sont de **\$200 CAD** par aller, par passager, plus toute taxe et différence tarifaire applicable. La réduction pour enfant et bébé peut s'appliquer.
- **Après le départ du premier vol**
 - La redélivrance de billets est autorisée, mais certaines restrictions peuvent s'appliquer. Veuillez suivre le lien ci-dessus pour connaître toutes les règles tarifaires.
 - Frais de pénalité en cas de redélivrance de billets entre **\$0 CAD - \$100 CAD**
 - Les frais de modification maximaux appliqués sont de **\$200 CAD** par aller, par passager, plus toute taxe et différence tarifaire applicable. La réduction pour enfant et bébé peut s'appliquer.
- Les vols doivent respecter la séquence précisée dans l'itinéraire à partir du point de départ.
- Si vous ne vous présentez pas pour votre vol (passager défaillant), il se peut qu'une pénalité vous soit imposée. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les règles tarifaires complètes.

Annulations

- Les billets sont **non remboursables** et **incessibles**.
- Les **billets partiellement utilisés** peuvent être soumis pour une évaluation de remboursement. Le remboursement sera calculé comme suit : tarif réel payé moins la valeur de la partie du billet qui a été utilisée, moins les frais applicables.
- Il est possible d'**annuler une réservation** au plus tard 45 minutes avant le départ. **Exception** : Les primes aériennes Aéroplan doivent être annulées au plus tard 2 heures avant le départ.
- Se renseigner plus sur les [Services de remboursement d'Air Canada](#).

Séjour minimal

- Il n'y a pas de séjour maximal ou minimal associé à ce tarif.

Séjour maximal

- Il n'y a pas de séjour maximal ou minimal associé à ce tarif.

Aéroplan

- 50 % des points Aéroplan
- L'équivalent en Milles de Qualification à un Statut
- Pour tous les vols exploités par Air Canada, Air Canada Express et Air Canada Rouge

! Conditions générales de transport

1. Vous devez vous procurer votre carte d'accès à bord et enregistrer tous vos bagages avant la fin du délai d'enregistrement (se reporter à la page 3). Vous devez également vous rendre à la porte d'embarquement avant la fin du délai indiqué (se reporter à la page 3). Le non-respect des délais d'enregistrement et d'arrivée à la porte d'embarquement pourrait entraîner la réattribution des places déjà réservées et l'annulation de vos réservations ou de votre admissibilité à une indemnité pour refus d'embarquement.
2. Même si la reconfirmation des vols n'est pas nécessaire, nous vous recommandons fortement de vérifier l'état de votre vol en ligne à www.aircanada.com ou en appelant notre système de renseignements sur les vols au 1 888 422-7533 avant votre départ.
3. Les places présélectionnées ne sont pas garanties et peuvent être modifiées sans préavis. Si votre place présélectionnée n'est plus disponible, nous ferons notre possible pour vous attribuer une place comparable dans la même classe de service et vous rembourserons les frais applicables.
4. Les crédits de voyage reçus pour des billets non utilisés ne sont pas transférables et ne peuvent être utilisés que par la personne dont le nom figure sur le billet original.
5. Air Canada annulera tout billet et effectuera un remboursement complet sans pénalité jusqu'à 24 heures après l'achat. Au-delà de 24 heures, les modifications volontaires apportées à votre itinéraire peuvent entraîner l'imposition de frais supplémentaires ou de surclassements tarifaires. Si vous voyagez avec un billet non remboursable, Air Canada ne sera pas en mesure de faire des exceptions en cas d'urgence médicale ou d'annulation de voyage imprévue. Nous vous recommandons d'acheter une assurance voyage.
6. **Marchandises dangereuses**
Pour des raisons de sécurité, les marchandises dangereuses ne doivent pas être placées dans les bagages enregistrés ou de cabine, sauf autorisation expresse. Les marchandises dangereuses comprennent notamment : les gaz comprimés, les matières corrosives, les explosifs, les liquides et solides inflammables, les matières radioactives, les matières comburantes, les poisons, les matières infectieuses et les porte-documents munis de dispositifs d'alarme. Pour des raisons de sécurité, d'autres restrictions peuvent s'appliquer. Veuillez consulter notre site Web, à la page Articles réglementés et interdits, pour obtenir de plus amples renseignements.
7. Sous réserve des dispositions de la Convention de Montréal et de la Convention de Varsovie, ainsi que des dispositions de ses tarifs applicables, Air Canada peut refuser de transporter un bien rangé dans un bagage enregistré qui est inadéquat pour le transport, comme des objets fragiles ou des denrées périssables, et peut refuser de transporter des articles de valeur (c'est-à-dire tout article dont la valeur est égale à 1 000 \$ CA ou plus par kilogramme, ou 1 \$ CA par gramme). Air Canada peut refuser des réclamations fondées sur la nature d'un article (p. ex. la nature périssable d'un article), ou pour la perte ou le retard d'articles emballés de manière inadéquate lorsque les dommages, la détérioration ou la perte résultent d'un vice propre, d'un vice du bagage ou, dans le cas d'un retard de livraison, lorsque le transporteur, ses agents et ses mandataires ont pris toutes les mesures raisonnablement requises pour éviter le dommage, ou qu'il était impossible de prendre de telles mesures.
8. **Vols internationaux**
Les gouvernements peuvent exiger de votre transporteur qu'il fournisse des renseignements sur vous ou permette l'accès aux données sur les passagers. Vous ne pouvez pas voyager si vous n'êtes pas en possession de tous les documents de voyage nécessaires, tels que passeport et visa (au besoin), pour entrer dans tous les pays/régions de votre itinéraire ou pour y transiter. Veuillez consulter la page sur [les documents de voyage](#) dans notre site Web pour de plus amples renseignements.
9. **Santé en vol**
La plupart des gens sont aptes à voyager en avion. Cependant, il faut accorder une attention particulière aux passagers dont les problèmes de santé peuvent être aggravés par l'altitude, le stress des voyages, l'hypoxie et d'autres difficultés liées aux voyages. Notre site Web propose des conseils santé et des renseignements importants à l'intention des clients ayant des besoins spéciaux qui pourraient avoir besoin d'une autorisation médicale préalable au vol.
Veuillez noter également que la désinsectisation des appareils est effectuée pour certaines destinations, conformément aux exigences de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), de Transports Canada et des autorités de réglementation étrangères compétentes. Pour de plus amples renseignements, consultez notre site Web.
10. **Horaires**
Les heures et les renseignements relatifs aux types d'appareils indiqués sur les horaires ou ailleurs sont approximatifs et non garantis, et ne font pas partie du contrat. Les horaires peuvent être modifiés sans préavis, et le transporteur n'assume aucune responsabilité à l'égard des passagers effectuant des correspondances ne faisant pas partie de l'itinéraire indiqué sur le billet. Le transporteur n'est pas responsable des changements, des erreurs et des omissions, qu'ils figurent dans les horaires ou dans d'autres représentations.

AVIS – VENTE ASSUJETTIE AUX TARIFS APPLICABLES

! Avis concernant le Règlement sur la protection des passagers aériens :

Si l'embarquement vous est refusé, ou si votre vol est annulé ou retardé d'au moins deux heures ou si vos bagages sont perdus ou endommagés, vous pourriez avoir droit au titre du *Règlement sur la protection des passagers aériens*, à certains avantages au titre des normes de traitement applicables et à une indemnité. Pour de plus amples renseignements sur vos droits, veuillez communiquer avec votre transporteur aérien ou visiter le site Web de l'Office des transports du Canada.

Les conditions générales de transport applicables aux retards et annulations de vols, les refus d'embarquement, à l'attribution des sièges pour les enfants et les bagages endommagés se trouvent à la page des [Conditions générales de transport et tarifs](#) d'Air Canada.



Canada, É.-U. : 1 (888) 247-2262



AIR CANADA

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE 

Numéro de compte

4540 33** **** 3004

Date du relevé	Jour	Mois	Année
	04	03	2022

CLAUDE CREPEAU
352 8E AV
DEUX-MONTAGNES QC J7R 3K7

DATE DU RELEVÉ Jour 04 Mois 03 Année 2022

Transactions effectuées avec la carte de : CLAUDE CREPEAU					Carte : 4540 33** **** 3038	
Date de transaction		Date d'inscription		Numéro de transaction	Description	Montant
J	M	J	M			
22	02	24	02	001	TUGO 604-2769900 BC	40,33
[Redacted]						
02	03	02	03	009	BARBADOS COVID LAB TORONTO ON 44,00 DOLLAR AMERICAIN TX: 1.307045	57,51
[Redacted]						
04	03	04	03	016	AIR CANADA 0144219634542PARIS FR 47,28 DOLLAR DE LA BARBADE TX: 0.659052	31,16
Total						1 988,18

Opérations au compte 4540 33** **** 3004						
Date de transaction		Date d'Inscription		Numéro de transaction	Description	Montant
J	M	J	M			
02	03	02	03	001	PAIEMENT AUTORISÉ - PRÉLÈVEMENT EFFECTUÉ	613,29CR
04	03	04	03	002	PAIEMENT CAISSE	650,00CR
04	03	04	03	003	FRAIS DE CRÉDIT	82,98
04	03	04	03	004	MENSUALITÉ FINANCEMENT ACCORD D - Voir Sommaire des transactions FINANCEMENT accord D	342,29

PROGRAMME DE RÉCOMPENSES - CARTES DESJARDINS

Solde précédent de BONIDOLLARS	BONIDOLLARS accumulés au cours du mois	BONIDOLLARS utilisés au cours du mois	Redressement	Nouveau solde de BONIDOLLARS
68,00	6,39	0,00	0,00	74,39



NUMÉRO DE POLICE
FGS5289508

STATUT DE LA POLICE
APPROUVÉE

Bonjour!

Voici les **conditions particulières de votre police**. Elles comportent les détails de votre assurance voyage, veuillez les passer en revue avant votre départ. Bons voyages!

DATE DE LA DEMANDE
févr. 22, 2022

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR
févr. 24, 2022 →

DATE D'ÉCHÉANCE
mars 04, 2022

DURÉE DE LA POLICE
9 jours

PARTENAIRE
Sonomad - SON603

TITULAIRE DE LA POLICE
Claude Crépeau

Couverture et prime

ⓘ Ceci peut être utilisé comme reçu d'assurance voyage aux fins d'impôt.

Claude Crépeau (60 ans) **TITULAIRE DE LA POLICE**

RÉGIME(S)	DÉTAILS DU RÉGIME ET LIMITES DE COUVERTURE	PRIME
Assurance interruption de voyage uniquement voyage unique Voyageur	Taxe	3,33 \$
	Assurance interruption de voyage Montant assuré après le départ 10 000,00 \$ par assuré	37,00 \$
Total de Claude		40,33 \$

Détails du paiement

Prime brute	37,00 \$
Frais administratifs	0,00 \$
Taxes totales	3,33 \$
Montant total (taxes incluses)	40,33 \$

Date et heure de la transaction	Méthode de paiement	Numéro de la carte	Date d'échéance	Statut du paiement	Total
févr. 22, 2022 12:59:02	Carte de crédit	454033*****3038	2025-02 (févr. 2025)	ACCEPTÉ	40,33 \$

Information supplémentaire que vous avez révisée durant le processus de la demande

À la date de la proposition, vous êtes admissible à la couverture si :

1. Vous êtes un résident canadien.
2. Vous ne voyagez pas contre l'avis d'un médecin ou contre celui de tout autre professionnel de la santé autorisé.
3. Une condition médicale en phase terminale n'a pas été diagnostiquée chez vous.
4. Vous ne recevez pas de soins palliatifs ou des soins palliatifs n'ont pas été recommandés.

Modalités et conditions

Vous avez peut-être déjà passé en revue et accepté les modalités et conditions auxquelles vous pouvez accéder en cliquant le lien durant le processus de vente. Si vous n'avez pas passé en revue les modalités et conditions au moment de l'achat de la police, cliquez ici pour passer en revue les renseignements importants: <https://my.tugo.com/tc/FGS5289508-0?lang=fr>